PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Date de convocation : 05/04/2023 Date d'affichage : 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Longueville-Sur-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

Procés verbal Assemblée générale
Conseil communautaire 12 avril 2023
mercredi 12 avril 2023

Récapitulatif chiffré des présents et représentés

	Présents	Représentés	Absents	Total
Membres	71	8	18	97

Membres présents ou représentés

Guy AUGER (Donne procuration à Pascal CAPRON), Josette AVENEL, Marie-France BEAUCAMP, Eric BERANGER, Jean-François BLOC, Victor BOUCHER, Françoise BOUDIN, Sébastien BRUNNEVAL, Olivier BUREAUX, Thérèse CALAIS, Pascal CAPRON, Pascal CARPENTIER, David CHANDELIER (Donne procuration à Olivier BUREAUX), Christian CLET, Sabrina COLE, Jean-Luc CORNIERE, Chantal COTTEREAU, Jean- Christophe DALLE, Blandine DAS, Etienne DELARUE, Williams DELARUE, Myriam DELAUNAY (Donne procuration à René HAVARD), Alain DEPREAUX, Sophie DORE, Fabrice DUBUS, Jean-François DUCLOS, Henri DUPUIS, Caroline DUPUY, Sébastien DURAME(Donne procuration à Alain DEPREAUX), Denis FAUVEL, Charline FRANCOIS, Patrice GILLE (Donne procuration à Gilles PAUMIER), Philippe GOSSE, Stephane GRINDEL, Vincent GRIZARD, Olivier HALBOURG, Albert HATCHUEL, René HAVARD, Franck HERICHER, Monique HOUSSAYE, Frédéric JOBIT, Jacques LAGNEL, Dominique LAPLACE, Sylvain LASNON, Guy LE VERDIER, Isabelle LEBLANC, Olivier LECONTE, Didier LEDRAIT, Edouard LEFORESTIER(Suppléant), Nicolas LEFORESTIER, Séverine LEMOINE, Eric LEROND, Christophe LEROY, Norbert LETELLIER, Marie-Christine LEVAVASSEUR, Claudine MALVAULT, Stéphane MASSE, Joseph MAUSSION, Aline MOREL (Donne procuration à Isabelle LEBLANC), Malvina NEVEU, Bernard PADE, Gilles PAUMIER, Marc PETIT, Claude PIT (Donne procuration à Sébastien BRUNNEVAL), Paul POTEL(Suppléant), Denis QUESNAY, Marinette RAILLOT, Alain RATIEVILLE, Vincent RENOUX, François ROGER(Suppléant), Hervé ROLLAND, Laurent SERVAIS-PICORD, Christian SURONNE, Jean-Marie TABESSE (Donne procuration à Christian SURONNE), Laurette TROCHE(Suppléant), Pascal VALLEE, Michel VANDERPLAETSEN, Robert VEGAS, Agnès VICENTINI.

Liste des absents et non représentés

Arnaud ADAM, Isabelle BARTHELEMY, Jean-Yves BILLORE-TENNAH, Loïc BOUSSARD, Christelle CAHARD, Christophe COLOMBEL, Christine CRESSENT (1), Nicole DEHAIS (1), Sandrine DIOLOGENT (1), Arnaud DUBOIS (1), Emmanuel DUBOSC (1), Jean-Claude LEBRET (1), Philippe LEFEBVRE (1), Claudine LESUEUR (1), Corinne MIMRAN (1), Ludovic NOYEAU (1), Loic PAILLARD (1), Anne ROQUIGNY (1).

Membre(s) arrivé(s) au cours de l'assemblée

Emmanuel DUBOSC (1) (à 18:29), Philippe LEFEBVRE (1) (à 18:33), Ludovic NOYEAU (1) (à 18:29).

Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée

Sébastien BRUNNEVAL (1) (à 19:21), Vincent GRIZARD (1) (à 19:57, Donne procuration à Jean-François BLOC), Olivier LECONTE (1) (à 18:29), Claude PIT (1) (à 19:21), Paul POTEL (Suppléant) (1) (à 20:08).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

En début de séance, Monsieur Olivier BUREAUX, le Président a présenté à l'assemblée le nouvel outil pour le vote : il s'agit d'un boitier pour vote électronique, ce qui facilite et simplifie les opérations de vote.

Madame Sabrina COLE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

►ACTION SOCIALE / EMPLOI / FORMATION / ADMR
- Subvention à l'AVIM

► DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / INDUSTRIE / ARTISANAT / AGRICULTURE
- Aide à l'immobilier d'entreprises : Attribution de subvention
- Comité de sélection du GALPA

►AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PCAET / LOGEMENT / RESEAUX / MAISON DE SANTE / MARPA / NUMERIQUE / FOURRIERE ANIMALE

- Lotissement de Bacqueville-en-Caux – Vente de parcelles à l'accession
- Lotissement de Quiberville-sur-Mer – Vente de parcelles à l'accession
- Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la Commune de Bacqueville-en-Caux pour le projet de liaison entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement
- Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

►TOURISME

- Fonds de concours Tourisme – Commune de Saint-Germain-d'Etables
- Convention de partenariat animation Enquêtes Normandes
- Convention de partenariat Festival Nature et Randonnée
- Ajout de nouveaux tarifs pour les animations de l'Office de Tourisme

►ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / ORDURES MENAGERES / CONSOMMATION DURABLE / MOBILITE

- Coopération Syndicat Départemental d'Energie 76 / Terroir de Caux
- Adhésion convention Cyclevia

►EAU / ASSAINISSEMENT / GEMAPI / SPANC

- Etudes liées à la protection de la ressource d'Aire d'Alimentation de Captages pour les captages de l'ensemble du territoire communautaire
- Arrêt de l'entretien des ANC

►VOIRIE

- Projet aménagement de sécurité – voirie Quiberville

►CULTURE

- Modification de la convention de l'école de musique « Claude Debussy » de Luneray
- Subventions aux associations culturelles – 2023
- Retrait partiel de la délibération du 19 mai 2022 – Enseignement artistique – Tarifs

►SPORT / GESTION DES GYMNASES / PISCINE / TENNIS DE SAINTE-FOY

- Gymnastique douce – Salle Varenne et Scie

►ADMINISTRATION GENERALE

- Transports scolaires collèges
- Contrat de territoire 2023 - 2027
- Modification du tableau des effectifs
- Informations et questions diverses

Adoption du Procès-Verbal du 28 février 2023

Le système de vote électronique étant en cours de paramétrage, le vote se déroule à main levée.
Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 28 février 2023.

SUFFRAGES EXPRIMES		
Voix pour : 78	Voix contre : 0	Abstentions : 2

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Décisions du Président :

- Décision n°08-2023 - Demande de subvention DPT - Travaux d'investissements et développement de la mobilité douce et verte Programme 2023,
- Décision n° 09-2023 - Demande de subvention DPT - Agrandissement du bâtiment technique de Longueville-sur-Scie,
- Décision n°10-2023 - Vente SCI 3 RIVIERES,
- Décision n°11-2023 - Demande de subvention Département - Animation Patrimoine 2023,
- Décision n°12-2023 - DSIL Abords collège Auffay,
- Décision n°13-2023 - Demande de subvention - Extension Médiscie,
- Décision n°14-2023 - Demande de subvention Etat - Extension Médiscie,
- Décision n°15-2023 - Demande de subvention DETR – Extension Bâtiments techniques.

ACTION SOCIALE / EMPLOI / FORMATION / ADMR

Vice-Président Monsieur Jean-François BLOC

202304-01_Subvention à l'AVIM

L'AVIM a été créée il y a 38 ans, en 1984. L'objectif de l'AVIM est d'écouter, rassurer, aider, renseigner, accompagner et orienter les personnes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, juridique ou financier.

Ses interventions ont pour finalité d'aider les victimes, d'œuvrer au maintien du lien social, d'apaiser les tensions et de prévenir la délinquance et cela sur tout le territoire du ressort du Tribunal Judiciaire en tenant notamment des permanences AVIM à Dieppe, Envermeu, Neufchâtel-en-Bray, Eu, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray. Des conciliateurs, membres de l'AVIM, effectuent également des permanences aux Points d'Accès au Droit et Maisons France Services de Dieppe, Eu, Tôtes, Aumale et Bacqueville en Caux.
L'association a obtenu en 2020 le nouvel Agrément National des Associations d'Aide aux Victimes délivré par le Ministère de la Justice. Cet agrément permet de faire partie du réseau national France Victimes et de remplir des différentes missions auprès du Tribunal Judiciaire de Dieppe. Pour réaliser ses missions, l'association emploie 3 personnes à temps partiel et dispose de 24 bénévoles qui, venant d'horizons professionnels différents, mettent leur expérience, leurs compétences et leur temps au service de nos concitoyens.

Le champ d'intervention de l'AVIM couvre :

- L'accueil généraliste lors de permanences,
- L'aide et le soutien aux victimes d'infractions pénales et de violences intrafamiliales,
- Les missions confiées par le Tribunal Judiciaire aux délégués du Procureur avec en particulier les alternatives aux poursuites dont les médiations pénales,
- La conciliation civile effectuée par les conciliateurs de justice,
- L'accompagnement des mineurs assuré par les administrateurs Ad'hoc.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1000€ à l'AVIM (Dieppe),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

01-Subvention à l'AVIM

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	80	17	97	78	0	2	0	0
Voix	80	17	97	78	0	2	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:29

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Olivier HALBOURG (1), Edouard LEFORESTIER (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-02_Fiscalité : vote des taux d'imposition et taxe GEMAPI

Les taux d'imposition 2023 validés en commission finances sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 1,95%,
- Taxe foncière non bâtie : 3,67 %,
- Taxe habitation résidence secondaire : 8,50 % (taux = à 2019),
- CFE : 20,84 %,
- GEMAPI : montant 370 000€ (vu les augmentations de participations des différents syndicats).

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **FIXE** les taux d'imposition 2023 suivants :
  - Taxe foncière bâtie : 1,95%,
  - Taxe foncière non bâtie : 3,67 %,
  - Taxe habitation résidence secondaire : 8,50 % (taux = à 2019),
  - CFE : 20,84 %,
  - GEMAPI : montant 370 000€.

02- Fiscalité : vote des taux d'imposition et taxe GEMAPI

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	76	3	2	0	0
Voix	81	16	97	76	3	2	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:33

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Sébastien BRUNNEVAL (1), Malvina NEVEU (1), Claude PIT (1).

Abstention

Victor BOUCHER (1), Philippe GOSSE (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-03_Subvention en soutien du monde agricole et de l'élevage

Des foires agricoles sont organisées sur notre territoire, le coût pour chaque manifestation s'élevant entre 6 000 et 7 000 euros.
La Commission finances a été sollicitée pour renouveler son soutien au monde agricole et à l'élevage. Pour rappel, les communes de Bacqueville-en-Caux et Val-de-Scie ont perçu une subvention de 1 000 euros chacune pour l'organisation de ces évènements en 2022. La commission finances propose de renouveler son soutien au monde agricole et de l'élevage en attribuant la somme de 1 000€ aux communes de Bacqueville-en-Caux et de Val-de-Scie pour l'organisation de leur foire agricole au titre du soutien du monde agricole et de l'élevage.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les sommes suivantes jusqu'à la fin du mandat :

1 000€ à la commune de Bacqueville-en-Caux,
1 000€ à la commune de Val-de-Scie.

03- Subvention en soutien du monde agricole et de l'élevage

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	81	0	0	0	0
Voix	81	16	97	81	0	0	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:36

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-04_Fonds de concours aux communes

La commission finances a procédé à l'examen des dossiers de demandes de fonds de concours réputés complets.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** les fonds de concours suivants :

COMMUNES	MOTIF DU FONDS DE CONCOURS	MT TRAVAUX HT	MT SUBV. OBTENU HORS FDC	RESTE A CHARGE ESTIME	FDC ESTIME
LA CHAPELLE DU BOURGAY	Restauration du mur du cimetière et soubassement de l'église	31 905.25€	17 547.89€	14 357.36€	7 178.68€
LONGUEIL	Aménagement éco-pâturage, verger, terrain de loisirs	347 776.41€	215 000€	132 776.41€	10 000.00€
LE CATELIER	Aménagement de sécurité sur la RD 100 (abandon du FDC attribué par délibération n°202202-09 du 16.02.2022)	296 655€	182 810€	113 845€	10 000.00€

04- Fonds de concours aux communes

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	80	0	0	1	0
Voix	81	16	97	80	0	0	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:38

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Hervé ROLLAND (1).

Non Votants

202304-05_Décision modificative – Budget Eau Belmesnil

Redevance pollution eau

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **VALIDE** la modification budgétaire ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	**Montant**	**Article (Chap.) – Opération**	**Montant**
6061 (011) : Fournitures non stockables	- 2 500.00		
61523 (011) : Réseaux	- 5 000,00		
6288 (011) : Autres	- 1 334.00		
701249 (014) : Revers. Ag. Eau redev. poll	8 834.00		
	0.00		
TOTAL DEPENSES	**0.00**	**TOTAL RECETTES**	

05- Décision modificative, budget eau Belmesnil

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	81	0	0	0	0
Voix	81	16	97	81	0	0	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:43

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-06_ Ligne de trésorerie : création et renouvellement

Vu les opérations de travaux en cours et à réaliser dans les différents budgets,

- Station d'épuration et réseaux d'assainissement dont projet Pacco,
- Les travaux de réseau d'eau,
- Maison de santé de Bacqueville,
- Les travaux de voiries investissement.

Dans l'attente du versement des subventions par les financeurs et de la TVA par les services de l'Etat, il serait souhaitable d'autoriser le Président à mettre en place une ligne de trésorerie, d'un montant de 2 500 000€ afin de pouvoir disposer de fonds selon les besoins journaliers, et de renouveler celle en cours arrivant à échéance le 30/06/2023.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à souscrire une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 2 500 000 €, et de renouveler la ligne de trésorerie arrivant à échéance pour un montant de 2 500 000€.

06- Création d'une ligne de trésorerie

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	79	1	1	0	0
Voix	81	16	97	79	1	1	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:44

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1).

Abstention

Malvina NEVEU (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / INDUSTRIE / ARTISANAT / AGRICULTURE

Vice-Président Monsieur Christian SURONNE

202304-07_Aide à l'immobilier d'entreprises : Attribution de subvention

Vu la délibération de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 16 Février 2022 actualisant le règlement d'application relatif aux conditions d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 23 Mai 2022 pour attribuer une subvention à l'entreprise SARL DESJARDINS « DU BLÉ AU PAIN » à Bacqueville-en-Caux.

Vu le dossier complet fourni par la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole.

Vu le montant des dépenses éligibles de 92 421,20 € HT.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 4 621,06 € à la SARL DESJARDINS immatriculée au RCS numéro 845 365 311,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

07- Aide à l'immobilier d'entreprises : attribution de subvention

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	77	2	1	1	0
Voix	81	16	97	77	2	1	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1), René HAVARD (1).

Abstention

Victor BOUCHER (1).

N'ont pas pris part au vote

Séverine LEMOINE (1).

Non Votants

202304-08_Comité de sélection du GALPA

Le 18 Mars 2021, la Communauté de Communes Terroir de Caux a approuvé son adhésion au sein du Groupement d'Action Locale Pêche et Aquaculture avec le PETR Dieppe Pays Normand et la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Une enveloppe de 600 000 €, au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) a été attribuée par la Région à la candidature portée par le PETR Dieppe Pays Normand et la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Un Comité de sélection composé d'acteurs publics et privés est chargé de gérer cette enveloppe et d'attribuer des subventions aux projets cohérents avec la stratégie de développement local. Chaque EPCI du territoire sera représenté au sein de cette instance par un membre titulaire et un membre suppléant.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-François BLOC en qualité de représentant titulaire et Monsieur Olivier BUREAUX en qualité de membre suppléant au sein du GALPA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

08- Comité de sélection du GALPA

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	80	0	1	0	0
Voix	81	16	97	80	0	1	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:49

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Monique HOUSSAYE (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

AMENAGEMENT DE L'ESPACE / PCAET / LOGEMENT / RESEAUX / MAISON DE SANTE / MARPA / NUMERIQUE / FOURRIERE ANIMALE

Vice-Président, Monsieur Laurent SERVAIS-PICORD

202304-09_Lotissement de Bacqueville-en-Caux – Vente de parcelles à l'accession

La Communauté de Communes Terroir de Caux réalise un lotissement sur la commune de Bacqueville-en-Caux.
Le projet consiste en :

- Une maison de santé pluridisciplinaire ;
- 5 lots à vocation d'usage collectif (prairie humide, aire de stationnement, espaces verts, prairie centrale, place d'accueil du quartier ;
- 4 macro-lots pour accueillir 17 logements sociaux portés par 3F Normanvie (ex-Sodineuf) ;
- 2 macro-lots destinés à l'habitat collectif intermédiaire dont des logements séniors ;
- 30 lots destinés à l'accession à la propriété.

Les lots en accessions sont divisés en 4 catégories de prix (cf plan en annexe 1) avec une TVA sur marge à appliquer:

Catégories	Lots	Couleurs	Prix TTC
A (14 parcelles)	4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ; 25	Orange	65 000 €
B (11 parcelles)	1 ; 13 ; 15; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 22 ; 26 ; 27 ; 28	Vert	70 000 €
C (4 parcelles)	2 ; 14 ; 29 ; 30	Bleu	75 000 €
D (1 parcelle)	3	Rose	80 000 €

BILAN DE L'OPÉRATION

Dépenses HT		Recettes		
Achat terrain	785 707,15 €	Vente des parcelles HT	Lots accessions	1 752 746,69 €
			3F Normanvie	305 979,35 €
Espaces verts	443 148,64 €		2 Macro lots	703 661,40 €
Voirie - Eau - Assainissement	1 794 658,72€			
Maitrise d'œuvre	109 658,50 €		Subvention DETR	150 290,00 €
Etudes faune-flore et étude d'impact	25 148,50 €		MSP	250 000,00 €
			3F Normanvie	49 352,00 €
SDE 76 (extension réseaux électriques)	124 466,67 €		FCTVA	51 856,00 €
SDE 76 (éclairage public)	84 570,42 €		Muret 3F Normanvie	26 000,00 €
		Taxe d'Aménagement	Lots accession	35 424,00 €
			Sodineuf	11 808 €
			MSP	20 000,00 €
TOTAL	**3 367 358,59 €**		**TOTAL**	**3 357 117,43 €**
			SOLDE	**- 10 241,16 €**

Vu l'avis des domaines en date du 31 mai 2022,
Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **FIXE** les prix comme dans le tableau ci-dessous ;

Catégories	Lots	Couleurs	Prix TTC
A (14 parcelles)	4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ; 25	Orange	65 000 €
B (11 parcelles)	1 ; 13 ; 15; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 22 ; 26 ; 27 ; 28	Vert	70 000 €
C (4 parcelles)	2 ; 14 ; 29 ; 30	Bleu	75 000 €
D (1 parcelle)	3	Rose	80 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer tous documents dont les compromis et acte de vente pour les lots destinés à l'accession.

09- Lotissement de Bacqueville-en-Caux, vente de parcelles à l'accession

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	76	1	4	0	0
Voix	81	16	97	76	1	4	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:52

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Jean- Christophe DALLE (1).

Abstention

Josette AVENEL (1), Caroline DUPUY (1), Olivier HALBOURG (1), Frédéric JOBIT (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-10_Lotissement de Quiberville-sur-Mer – Vente de parcelles à l'accession

La Communauté de Communes Terroir de Caux réalise un lotissement sur la commune de Quiberville-sur-Mer.
Le projet consiste en :
- 1 lot pour accueillir 6 logements sociaux portés par 3F Normanvie (ex-Sodineuf)
- 5 lots destinés à l'accession à la propriété (cf plan en annexe 2) avec une TVA sur vente à appliquer :

Catégories	Emprises	Prix TTC
Lot 1	824 m²	88 000 €
Lot 2	863 m²	85 000 €
Lot 3	1 062 m²	90 000 €
Lot 4	904 m²	95 000 €
Lot 5	1 039 m²	100 000€

BILAN DE L'OPÉRATION

Dépenses HT		**Recettes**	
Achat terrain	290 000,00 €	Vente lots accessions HT	381 666,67 €
Voirie - Eau - Assainissement	164 000,00 €		
Maitrise d'œuvre	9 800,00 €		
Etudes	15 345,00 €	FCTVA	1 160,00 €
SDE 76	11 915,00 €	3 F Normanvie	148 000,00 €
Autres	21 000,00 €	Taxe d'aménagement	5 402,00 €
TOTAL	**512 060,00 €**	**TOTAL**	**536 228,67 €**
		SOLDE	**+ 24 168,67 €**

Vu l'avis des domaines en date du 20 octobre 2022,
Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **FIXE LES PRIX** comme dans le tableau ci-dessous **:**

Catégories	Emprises	Prix TTC
Lot 1	824 m²	88 000 €
Lot 2	863 m²	85 000 €
Lot 3	1 062 m²	90 000 €
Lot 4	904 m²	95 000 €
Lot 5	1 039 m²	100 000€

- **AUTORISE** Monsieur le Président pour signer tous documents dont les compromis et acte de vente pour les lots destinés à l'accession.

10- Lotissement de Quiberville-sur-Mer, vente de parcelles à l'accession

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	77	1	3	0	0
Voix	81	16	97	77	1	3	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:57

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1).

Abstention

Josette AVENEL (1), Jean- Christophe DALLE (1), Caroline DUPUY (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-11_ Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la Commune de Bacqueville-en-Caux pour le projet de liaison entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement

En septembre 2022, le Conseil communautaire avait délibéré pour instituer du Droit de Préemption Urbain à Bacqueville-en-Caux et déléguer l'exercice de ce droit sur les zones résidentielles et d'équipements.
La Communauté de communes conservait ainsi l'exercice du DPU dans :

- les zones d'activités économiques,
- la partie du centre-bourg concentrant les commerces et les services ainsi que les secteurs stratégiques d'habitat concentrant immobilier vétuste voire dégradé, vacance des logements, espaces mutables…

Suite à cette institution, la Commune a transmis à la Communauté de communes plusieurs Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente d'une habitation située au 18B place du Général de Gaulle, dans la zone non déléguée.
La parcelle impactée par ce projet de cession est localisée au niveau du projet de la Commune de création de liaison piétonne entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement, ceci dans le cadre des réflexions menées pour la revitalisation du centre-bourg.

Afin de permettre à la Commune de réaliser son projet de liaison, il est proposé d'agrandir la zone dans laquelle l'exercice du Droit de Préemption Urbain est délégué à la Commune.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L213-3 et R213-1,
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le Conseil municipal de Bacqueville-en-Caux en date du 12 décembre 2016,
- La délibération du Conseil municipal de Bacqueville-en-Caux du 29 juin 2022 sollicitant la Communauté de communes pour l'institution du droit de préemption urbain,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 instituant le droit de préemption urbain (DPU) à Bacqueville-en-Caux et délégant de son exercice au profit de la Commune dans les zones résidentielles et d'équipements,
- Le projet de la Commune de Bacqueville-en-Caux de liaison piétonne entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **DELEGUE** l'exercice du droit de préemption urbain au profit de la Commune dans les zones résidentielles et d'équipements **en** intégrant les parcelles concernées par ce projet communal de liaison entre la place du Général de Gaulle et le futur lotissement (Cf. plan du droit de préemption urbain – annexe 3).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

11- Délégation de l'exercice du DPU à la commune de Bacqueville-en-Caux

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	73	1	7	0	0
Voix	81	16	97	73	1	7	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 18:59

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Guy LE VERDIER (1).

Abstention

Josette AVENEL (1), Jean- Christophe DALLE (1), Caroline DUPUY (1), Olivier HALBOURG (1), Frédéric JOBIT (1), Isabelle LEBLANC (1), Aline MOREL (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-12_Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Contexte

Le programme national Petites Villes de Demain (PVD) vise à accompagner les communes structurantes du territoire dans leur projet de revitalisation de leur centre-bourg pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants, mais également de ceux des territoires alentours.
En 2020, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt PVD, la Communauté de communes s'est engagée à coordonner la démarche de revitalisation des centres-bourgs et à mutualiser la candidature des quatre communes éligibles : Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes et Val-de-Scie.

Le programme PVD a notamment permis de bénéficier :

- D'études prises en charge à 100% par la Banque des Territoires (définition de stratégies de revitalisation des centres-bourgs, études spécifiques sur le commerce de proximité),
- Du financement à 75% par l'État (Banque des Territoires, ANCT) du poste d'un chargé de projet PVD accompagnant les communes, mais également la Communauté de communes dans la démarche,
- Du financement à 80% par l'État (FNADT) de l'observatoire du commerce qui a été mis en place à l'échelle de Terroir de Caux.

La convention cadre PVD valant ORT

Afin de continuer à bénéficier du programme PVD et à mettre en œuvre les actions des stratégies de revitalisation élaborées aux échelles communales et intercommunale, une convention cadre PVD doit être signée avec l'État, le Département de la Seine-Maritime, la Communauté de communes Terroir de Caux et les 4 Communes PVD.
Cette convention cadre PVD entrainera automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
Ce dispositif créé par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités :

- La limitation des grands commerces en périphérie sur le territoire communautaire, mais également sur les territoires des EPCI limitrophes,
- Des avantages, notamment fiscaux, favorisant la rénovation de l'habitat et du bâti ancien (dispositif « Denormandie dans l'ancien », réduction de la durée pour qualifier un bien sans maître…)
- L'interdiction de la suppression des accès indépendants aux locaux situés au-dessus des commerces dans les centres-bourgs PVD.

Vu :

- Le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L303-2 et L303-3,
- L'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, du PCAET et du logement,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021 relative à l'appel à manifestation d'intérêt Petites Villes de Demain,
- La convention d'adhésion Petites Villes de Demain des Communes de Tôtes, Val-de-Scie, Luneray, Bacqueville-en-Caux et de la Communauté de Communes Terroir de Caux du 7 juin 2021,
- Les comités de projets Petites Villes de Demain des 27 janvier, 06 avril, 30 juin et 18 octobre 2022,
- Les avis des services du Département de la Seine-Maritime en date du 23 novembre 2022 et du 20 mars 2023,
- L'avis de l'État en date du 1er février 2023,
- La délibération du Conseil municipal de Bacqueville-en-Caux en date du 8 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre PVD-ORT,
- La délibération du Conseil municipal de Luneray en date du 23 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre PVD-ORT,
- La délibération du Conseil municipal de Tôtes en date du 17 novembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre PVD-ORT,
- La délibération du Conseil municipal de Val-de-Scie en date du 30 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre PVD-ORT,
- Le projet de convention cadre figurant en annexe de la présente délibération et intégrant les modifications nécessaires à la prise en compte des avis du Département de la Seine-Maritime et de l'État ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes et pour les Communes Petites Villes de Demain de bénéficier rapidement des dispositifs induits par l'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **REAFFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain (PVD),
- **DONNE** son accord pour que Monsieur le Président engage toute démarche y afférent, et en particulier celles relatives au déploiement d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document dont la convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT.

12- Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	74	3	3	1	0
Voix	81	16	97	74	3	3	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:03

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Josette AVENEL (1), Jean- Christophe DALLE (1), Philippe LEFEBVRE (1).

Abstention

Jean-François DUCLOS (1), Olivier HALBOURG (1), Edouard LEFORESTIER (1).

N'ont pas pris part au vote

Bernard PADE (1).

Non Votants

TOURISME

Vice-Présidente Madame Blandine DAS

202304-13_Fonds de concours Tourisme – Commune de Saint-Germain-d'Etables

La commune de Saint-Germain-d'Etables porte un projet d'aménagement sur un terrain de 9,4 hectares dont elle est propriétaire (annexe 4). Celui-ci est situé entre les deux parties urbanisées du village, dispose du plus grand étang de la zone, et est traversé par un chemin de randonnée intercommunal.

Afin de valoriser cet ensemble, le projet communal consiste en la création d'une forêt comestible et d'un parcours de santé, créant un véritable espace de loisirs. De même est prévue la construction d'une dunette « entre terre et eau », afin de permettre aux personnes en situation de handicap de profiter du loisirs pêche, mais aussi de pouvoir accueillir des petites manifestations sur l'eau.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Saint-Germain-d'Etables a fait une demande de fonds de concours Equipements touristiques.

Le coût total des travaux est estimé à 23 807,20 € HT. La commune a sollicité une subvention à hauteur de 30 %.

Compte tenu du caractère environnemental novateur, de même que la valorisation des abords d'un chemin de randonnée, offrant une véritable plus-value, la commission Tourisme a donné un avis favorable.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** un Fonds de Concours Equipements Touristiques à hauteur de 20% du montant total des travaux HT.

13- Fonds de concours Tourisme, Commune de Saint-Germain-d'Etables

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	79	0	1	1	0
Voix	81	16	97	79	0	1	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:07

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Denis QUESNAY (1).

N'ont pas pris part au vote

Vincent RENOUX (1).

Non Votants

202304-14_Convention de partenariat animation Enquêtes Normandes

Dans la continuité de partenariat de l'animation « A la découverte des églises de nos villages » à l'échelle des Offices de Tourisme Dieppe Normandie et de Terroir de Caux, il est proposé pour 2023 une nouveauté via un jeu d'enquête, avec pour objectif de valoriser le patrimoine local et les communes par le jeu.

L'animation, qui se déroulera en plein-air et dont les fils conducteurs sont Maupassant et Flaubert, sera réalisée sur trois dates et lieux différents :

- Samedi 10 juin 2023 à 15h, à Saint-Martin-le-Gaillard (76880),
- Vendredi 11 août 2023, à 17h, à Auffay (76720),
- Samedi 28 Octobre 2023, à 15h, à Dieppe (76200).

Pour 2023, il est proposé que la Communauté de communes Terroir de Caux, via l'Office de Tourisme Terroir de Caux, ait la qualité de coordonnateur de l'action. Une participation financière, selon le bilan financier présenté, sera ensuite demandé à l'Office de Tourisme Dieppe Normandie (modalités dans la convention en annexe 5). A noter que ce dernier porte son engagement financier sur deux des trois dates.

De plus, la Coordination Handicap Normandie est associée au projet, afin de rendre l'animation accessible à tous.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Communauté de Communes Terroir de Caux à être coordonnateur de l'action Enquêtes Normandes, et de ce fait à engager les dépenses et solliciter toutes les subventions auxquelles le présent partenariat est éligible,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Dieppe Normandie, la Coordination Handicap Normandie, et tous documents afférents.

14- Convention de partenariat animation Enquêtes Normandes

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	79	0	1	1	0
Voix	81	16	97	79	0	1	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:10

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Bernard PADE (1).

N'ont pas pris part au vote

Josette AVENEL (1).

Non Votants

202304-15_Convention de partenariat Festival Nature et Randonnée

Pour la première édition, l'Office de Tourisme Terroir de Caux et la Maison de la Chasse et de la Nature proposent l'organisation du Festival Nature et Randonnée le 10 Juin 2023 à Belleville-en-Caux. En collaboration avec le Département de Seine-Maritime et les associations de sport de pleine nature, l'objectif et de proposer sur une journée un programme riche et varié valorisant la nature, la biodiversité, le sport et la randonnée sous toutes ses formes : village avec stands de partenaires et animations, marché terroir, randonnées libres ou accompagnées (à pied, à vélo, à cheval, à trottinette), rallye des familles et courses d'orientation.
Pour 2023, il est proposé que la Communauté de communes Terroir de Caux, via l'Office de Tourisme Terroir de Caux, ait la qualité de coordonnateur de l'action. L'animation étant co-portée, une participation financière à hauteur de la moitié du reste à charge émanant du bilan financier, sera demandé à la Maison de la Chasse et de la Nature.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **APPROUVE** que la Communauté de Communes Terroir de Caux soit le coordonnateur de l'action Festival Nature et Randonnée, et de ce fait à engager les dépenses et solliciter toutes les subventions auxquelles le présent partenariat est éligible,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la Maison de la Chasse et de la Nature et tous documents afférents.

15- Convention de partenariat Festival Nature et Randonnée

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	64	4	12	1	0
Voix	81	16	97	64	4	12	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:13

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Jean- Christophe DALLE (1), Williams DELARUE (1), Philippe GOSSE (1), Bernard PADE (1).

Abstention

Victor BOUCHER (1), Christian CLET (1), Caroline DUPUY (1), Stephane GRINDEL (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Claudine MALVAULT (1), Alain RATIEVILLE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1).

N'ont pas pris part au vote

Jean-François DUCLOS (1).

Non Votants

202304-16_Ajout de nouveaux tarifs pour les animations de l'Office de Tourisme

L'offre d'animations réalisées par l'Office de Tourisme évoluant, la commission Tourisme propose d'ajouter plusieurs tarifs à la grille.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **VALIDE** l'ajout de plusieurs tarifs pour :
  - Initiation Longe-Côte :
    - 10 €/personne.
  - Jeu d'enquête :
    - 18 €/adulte,
    - 14€/enfant entre 8 et 15 ans,
    - Gratuité pour les enfants de moins de 8 ans,
    - Gratuit pour tout accompagnant sur présentation d'un justificatif,
  - Conte :
    - 7 €/personne,
    - Gratuit pour les moins de 12 ans.

16- Ajout de nouveaux tarifs pour les animations de l'Office de Tourisme

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	81	16	97	75	3	3	0	0
Voix	81	16	97	75	3	3	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:18

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Sébastien BRUNNEVAL (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Claude PIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Pascal CARPENTIER (1), Monique HOUSSAYE (1), Hervé ROLLAND (1).

Abstention

Etienne DELARUE (1), Caroline DUPUY (1), Frédéric JOBIT (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE / ORDURES MENAGERES / CONSOMMATION DURABLE / MOBILITE

Vice-Président, Monsieur Fabrice DUBUS

202304-17_Coopération Syndicat Départemental d'Energie 76 / Terroir de Caux

Le Syndicat Départemental d'Energie 76 est l'autorité organisatrice du réseau public de distribution de l'électricité sur le territoire. La Loi Transition Energétique et Croissance Verte (LTECV) d'août 2015, a élargi le champ d'action des syndicats départementaux d'électrification aux sujet de la transition énergétique. Depuis la loi LTECV, la maille indispensable pour la transition énergétique est celle des EPCI.

Le Syndicat a créé une Commission Paritaire qui comprend un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des EPCI. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie. Suite à la création de cette commission, le syndicat peut assurer à la demande pour le compte d'un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. C'est dans ce cadre que le SDE76 a proposé un partenariat avec la Communauté de communes Terroir de Caux au même titre que les autres EPCI de la Seine-Maritime.

Le SDE76 a proposé une feuille de route pour 6 ans afin d'accompagner les EPCI dans la transition énergétique (annexe 6). Cette feuille de route comprend 4 axes :

- Accompagner les EPCI dans le développement des énergies renouvelables,
- Développer l'ensemble des mobilités bas carbone,
- Accompagner la rénovation énergétique,
- Renforcer la dynamique des PCAET.

La coopération est pour une durée de 6 ans.
Une participation financière (pour information, avec les chiffres à ce jour, elle est estimée à hauteur de 26 889€ -, moindre sur 2023 car la convention ne court pas sur la totalité de l'année) est demandée chaque année à l'EPCI et est calculée sur la base du potentiel fiscal et du nombre d'habitants sur le territoire de la Communauté de communes. Elle sera adaptée chaque année en fonction des dépenses réelles.

Compte tenu des enjeux énergétiques sur le territoire, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **VALIDE** le projet de coopération présenté et le versement d'une contribution chaque année pour son déploiement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents.

17- Coopération Syndicat Départemental d'Energie 76 / Terroir de Caux

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	71	3	3	1	1
Voix	79	17	96	71	3	3	1	1

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:21

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Emmanuel DUBOSC (1), Olivier HALBOURG (1), Guy LE VERDIER (1).

Abstention

Monique HOUSSAYE (1), Edouard LEFORESTIER (1), François ROGER (1).

N'ont pas pris part au vote

Caroline DUPUY (1).

Non Votants

Etienne DELARUE (1).

202304-18_Adhésion convention Cyclevia

Cyclévia est une nouvelle organisation pour la filière de récupération et de valorisation des huiles minérales et synthétiques.

- Sa mission : endosser pour ses adhérents, la responsabilité de la collecte et du traitement des huiles.
- L'enjeu : favoriser l'économie circulaire et mettre en œuvre une filière « propre », à faible impact et aux performances élevés.
- Les objectifs : améliorer la collecte, promouvoir la régénération des huiles et étudier de nouvelles méthodes de recyclage.

En pratique, c'est :

- Un soutien financier qui permet de maintenir une collecte gratuite,
- La réalisation d'audits pour s'assurer du bon déroulement du système de collecte,
- La montée en puissance progressive de la régénération.

Pour maintenir et sécuriser les collectes gratuites au sein des déchetteries, la commission environnement-développement durable-ordures ménagères-consommation durable-mobilité propose d'adhérer à la convention Cyclévia.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **ADHERE** à la convention Cyclévia,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

18- Adhésion convention Cyclevia

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	76	1	1	0	1
Voix	79	17	96	76	1	1	0	1

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:22

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Jean- Christophe DALLE (1).

Abstention

Olivier HALBOURG (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Etienne DELARUE (1).

EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI, SPANC

Vice-Président Monsieur Robert VEGAS

202304-19_Etudes liées à la protection de la ressource d'Aire d'Alimentation de Captages pour les captages de l'ensemble du territoire communautaire

Afin de respecter les modalités du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et d'agir sur la protection de la ressource en eau du territoire, nous devons lancer des études d'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) pour les captages de l'ensemble du territoire communautaire.

Le montant d'aide pour les études AAC est de 80% (AESN et Département 76).

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer et signer les marchés publics pour les études AAC,
- **APPROUVE** l'attribution du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs (AESN et/ou Conseil Départemental),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19- Etudes liées à la protection de la ressource d'Aire d'Alimentation de Captages pour les captages de l'ensemble du territoire communautaire

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	77	0	1	0	1
Voix	79	17	96	77	0	1	0	1

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:25

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Jean- Christophe DALLE (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Etienne DELARUE (1).

202304-20_Arrêt de l'entretien des ANC

La Communauté de Communes assure l'entretien des installations d'ANC réhabilitées par les collectivités (anciens syndicats et CCTC).
Cette prestation était imposée par l'agence de l'eau pour pouvoir financer les réhabilitations. Ce n'est désormais plus d'actualité. De plus, la compétence « entretien » est une compétence facultative.
Aussi, afin d'arriver progressivement à une équité de traitement entre les particuliers, il est proposé de stopper, à compter du 01/07/2023, la prestation d'entretien pour l'ensemble des installations précitées.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **MET FIN**, à compter du 01/07/2023 à la prestation entretien pour les installations réhabilitées par les collectivités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

20- Arrêt de l'entretien des ANC

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	51	13	15	0	0
Voix	79	17	96	51	13	15	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:27

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), Monique HOUSSAYE (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Isabelle LEBLANC (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Norbert LETELLIER (1), Claudine MALVAULT (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Paul POTEL (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Josette AVENEL (1), Victor BOUCHER (1), Jean- Christophe DALLE (1), Myriam DELAUNAY (1), René HAVARD (1), Guy LE VERDIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Stéphane MASSE (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Hervé ROLLAND (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1).

Abstention

Pascal CARPENTIER (1), Williams DELARUE (1), Alain DEPREAUX (1), Sébastien DURAME (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Franck HERICHER (1), Frédéric JOBIT (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Christophe LEROY (1), Malvina NEVEU (1), Marc PETIT (1), Alain RATIEVILLE (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

VOIRIE

Vice-Président Monsieur Guy AUGER

202304-21_Projet Aménagement de sécurité – voirie Quiberville

Dans le cadre du projet Basse Saâne 2050, des travaux d'aménagement de sécurité en voirie sont à prévoir sur le carrefour Route de la Vallée – RD 127 à Quiberville. Ce projet vise à sécuriser les abords du futur camping ainsi que l'entrée de la commune.
Les travaux sont estimés à 272 611,36 € HT, avec une prise en charge par le Département de 30 853,79 € HT (îlot sur voie communale, signalisation horizontale et verticale).

Afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions du fait que la Communauté de Communes est compétente sur la voirie communale d'intérêt communautaire, et de pouvoir solliciter le Département sur ce projet, le Conseil communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement voirie sur le Carrefour Route de la Vallée - RD N°127 à Quiberville
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à être Maître d'Ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à conventionner avec le Département en vue de pouvoir inscrire l'opération au prochain programme de travaux routiers, et demander une aide financière,
- **DONNE** pouvoirs au Président pour signer tous documents correspondants

21- Projet Aménagement de sécurité, voirie Quiberville

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	70	2	6	1	0
Voix	79	17	96	70	2	6	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:34

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Caroline DUPUY (1), Olivier HALBOURG (1).

Abstention

Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Philippe GOSSE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Bernard PADE (1), Pascal VALLEE (1).

N'ont pas pris part au vote

Josette AVENEL (1).

Non Votants

CULTURE

Vice-Président, Monsieur Gilles PAUMIER

202304-22_Modification de la convention de l'école de musique « Claude Debussy » de Luneray

Dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire à l'école primaire et afin d'envisager des interventions dans toutes les écoles de notre territoire, la commission décide d'inclure dans la convention 2023, puis dans celle de 2024, avec l'école de musique Claude Debussy de Luneray, le volume horaire nécessaire à l'agencement des interventions en milieu scolaire en fonction des besoins sur son territoire et du rythme de mise en place par l'école de musique Claude Debussy.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **INCLUT** dans les conventions 2023 et 2024 le volume horaire nécessaire à l'agencement des interventions en milieu scolaire en fonction des besoins sur son territoire et du rythme de mise en place par l'école de musique.

22- Modification de la convention de l'école de musique « Claude Debussy » de Luneray

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	66	3	9	1	0
Voix	79	17	96	66	3	9	1	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:37

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), François ROGER (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1).

Abstention

Chantal COTTEREAU (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Caroline DUPUY (1), Stephane GRINDEL (1), Frédéric JOBIT (1), Marc PETIT (1), Hervé ROLLAND (1), Robert VEGAS (1).

N'ont pas pris part au vote

Vincent RENOUX (1).

Non Votants

202304-23_Subventions aux associations culturelles - 2023

Vu la délibération n°180110 du 18 janvier 2018 du Conseil communautaire fixant le montant pour les subventions cultures à 20 000€,

Le Conseil communautaire après avoir délibéré et à la majorité **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

STRUCTURE	PROJET	BUDGET TOTAL	SUBVENTION ACCORDEE
Line Dance n'Caux	Acquisition d'une enceinte pour la dance en ligne	649,99 €	300€
Association culturelle de Val de Saâne	Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les risques des jeux vidéo auprès de jeunes enfants Réaliser avec eux un jeu vidéo. Restitution de leur travail sous forme d'un spectacle et d'un évènement culturel grand public. Intervenants spécialisés et professionnels	4 000,00 €	1500€
La Scie qui chante	Achat de partitions pour renouveler les chants de la chorale	389,60 €	300€
Auffay "Art & culture"	Reconstitution de camps anciens napoléoniens et canadiens du XVIe au XIXe siècle les 2 et 3 septembre 2023. -trois concerts : deux le samedi soir et un le dimanche -animations, expositions de plusieurs centaines de figurines napoléoniennes -gastronomie d'époque et food-truck, cracheur de feu	18 065,64 €	1800€
Chœurs And Caux	Musicales de Gerzat (Puy de Dôme) du 17 au 21 mai 2023, festival international. Chorale d'Auppegard choisie pour représenter la Normandie. Demande de doudounes qui seront brodées "Chœur And Caux" et "Terroir de Caux" pour avoir un habit représentatif (et qui tienne chaud dans la montagne)	12 495,00 €	3000€
Club des jeunes de la région de Luneray Section peinture-dessin	Achat de sièges adaptés pour la section peinture/dessin afin d'avoir une assise plus confortable pour tous les adhérents.	1 000,00 €	500€
Jazz Arts et Musique	Festival de blues "Potatoes blues" les 28 et 29 avril 2023 Concert avec la chorale "Presto", vice-championne du monde de chants sacrés, en lien avec une action nationale telle que "Octobre Rose" ou le "Téléthon"	15 900,00 €	5000€
Cressy Art et Culture	Festival Cress'Fest les 17 et 18 juin 2023 : installation d'un camp viking à Cressy (artisanat, nourriture, jeux historiques, activités pour les enfants…)	1 049,60 €	500€
History-Back-Ville44	A l'occasion du 78e anniversaire de l'Armistice de la 2nde GM, organisation d'un évènement au château de Bacqueville les 29-30 avril et 1er mai avec : -reconstitution d'un camp militaire interalliées -simulation d'une attaque aérienne de nuit -cinéma de campagne	7 860,00 €	800€

23- Subventions aux associations culturelles - 2023

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	**79**	**18**	**97**	**71**	**3**	**5**	**0**	**0**
Voix	**79**	**17**	**96**	**71**	**3**	**5**	**0**	**0**

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:40

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Caroline DUPUY (1), Olivier HALBOURG (1), Stéphane MASSE (1).

Abstention

Françoise BOUDIN (1), Jean- Christophe DALLE (1), Williams DELARUE (1), Monique HOUSSAYE (1), Philippe LEFEBVRE (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-24_Retrait partiel de la délibération du 19 mai 2022 – Enseignement artistique – Tarifs

Nous avons pris une délibération relative aux tarifs SYDEMPAD dans laquelle nous appliquions des frais pour les classes à horaires aménagés (CHAM). Nous avons été saisis d'un recours en annulation par la Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné car la délibération applique des frais d'inscription pour les CHAM.
Or, après recherches approfondies, il s'avère que cette compétence ne relève pas de la Communauté de Communes, cet enseignement étant en principe gratuit du fait de l'école publique.
D'ailleurs, un jugement du Tribunal administratif de Rouen du 11 juin 2019 indique « *les dispositions n'imposent pas aux collectivités territoriales d'apporter leur concours à l'organisation des classes à horaires aménagés ni d'assumer les dépenses obligatoires correspondantes* ».
Il convient donc d'annuler l'appel de participation des familles, en retirant partiellement la délibération visée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **PROCEDE** au retrait partiel de la délibération du n°202205-09 du 19 mai 2022 sur la partie frais d'inscriptions CHAM,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants.

24- Retrait partiel de la délibération du 19 mai 2022, enseignement artistique, tarifs

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	75	1	3	0	0
Voix	79	17	96	75	1	3	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:47

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1).

Abstention

Françoise BOUDIN (1), Caroline DUPUY (1), Marc PETIT (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

SPORT / GESTION DES GYMNASES / PISCINE / TENNIS DE SAINTE-FOY

Vice-Président, Monsieur Patrice GILLE

202304-25_Gymnastique douce – Salle Varenne et Scie

Dans le cadre de la politique sport santé du territoire, il est proposé de mettre en place une séance de 1h par semaine sur 42 semaines de gymnastique douce à la salle Varenne et Scie par notre éducatrice sportive (principalement à destination du public de la résidence).

Il est rappelé que ce temps d'animation était prévu dans le cadre du contrat de l'agent.

CHARGES		RECETTES	
Frais de personnel			
Cours	1 071.00 €	Adhésion (90 €/an) 8 personnes	720.00 €
Préparation	178.50 €	EPCI	1 086.50 €
Temps de trajet	357.00 €		
Total frais de personnel	**1606,50 €**		
Matériel	200.00 €		
TOTAL	**1 806.50 €**	**TOTAL**	**1 806.50 €**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à majorité :

- **VALIDE** la mise en place de l'activité et de faire payer l'adhésion 90 € par an payable en 3 fois.

25- Gymnastique douce, salle Varenne et Scie

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	74	2	3	0	0
Voix	79	17	96	74	2	3	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:49

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1), Frédéric JOBIT (1).

Abstention

Etienne DELARUE (1), Caroline DUPUY (1), Edouard LEFORESTIER (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

ADMINISTRATION GENERALE

202304-26_Transports scolaires collèges

Le 25 mai 2021, le Conseil Communautaire avait délibéré afin de fixer notre participation pour le transport scolaire des collégiens de notre territoire.

Pour mémoire, les évolutions de participations sont les suivantes :

	2020/21	2021/22/23	2023/24
Tarifs Région	125€	120 €	130 €
Participation Terroir de Caux pour collégiens	65€	60 €	A définir

Par ailleurs, pour les familles avec un quotient familial inférieur à 500€, la Région appliquait un tarif de 50%, tout comme les internes, avec une prise en charge de la Communauté de Communes à hauteur de 30€.

Le tarif de la Région est fixé pour la prochaine rentrée à 130 €.

Il est proposé de conserver la répartition 50/50 avec les familles, fixant donc notre participation à 65 €, ce qui fait une participation des familles à 65 €.
Pour les familles avec un quotient inférieur à 500 €, la Région applique un tarif à la rentrée prochaine de 65 €, il est proposé de continuer la prise en charge à 50%, soit 32.50 €.
Pour information, il s'agit de 1502 collégiens pour l'année précédente, soit une participation complémentaire de 7510 € (1502*5 €).

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** une participation de 65€ par collégien du territoire pour l'année 2023/24 et les années à venir, et à 32,50 € pour les familles avec un quotient familial inférieur à 500€ et les internes.

26- Transports scolaires collèges

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	76	0	3	0	0
Voix	79	17	96	76	0	3	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:51

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est UNANIMITÉ.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Etienne DELARUE (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Olivier HALBOURG (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Paul POTEL (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Abstention

Josette AVENEL (1), Jean- Christophe DALLE (1), Caroline DUPUY (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

202304-27_Contrat de territoire 2023 - 2027

Vu la délibération n°AP D 22-06-17 du 20 Juin 2022 de la Région Normandie d'adopter, pour la période 2023-2027, une nouvelle politique contractuelle régionale en faveur des territoires normands afin de permettre la conclusion de nouveaux contrats avec la volonté de mettre en place une politique forte de soutien aux investissements structurants.

Vu la délibération n°2.4 du 23 Juin 2022 du Département de la Seine-Maritime de créer les contrats territoriaux de développement 2023-2027 avec pour vocation de financer les projets d'investissement, équipement ou aménagement, menés par des maîtres d'ouvrage publics sur le territoire des EPCI pour une durée de 5 ans.

Il est précisé que les contrats territoriaux de développement 2023-2027 sont conclus de manière tripartite entre la Région, le Département et l'EPCI volontaire.
Ainsi, nous avons travaillé sur les grands projets sur notre territoire, qu'ils soient maitrise d'œuvre communale ou communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de territoire 2023-2027 avec la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime et tous documents afférents (annexe 7).

27- Contrat de territoire

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	79	18	97	68	3	7	0	1
Voix	79	17	96	68	3	7	0	1

Horodatage du vote : 12/04/2023 19:57

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Josette AVENEL (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Jean- Christophe DALLE (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Guy LE VERDIER (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Olivier HALBOURG (1), Philippe LEFEBVRE (1), Stéphane MASSE (1).

Abstention

Etienne DELARUE (1), Jean-François DUCLOS (1), Caroline DUPUY (1), Monique HOUSSAYE (1), Edouard LEFORESTIER (1), Joseph MAUSSION (1), François ROGER (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

Paul POTEL (1).

202304-28_Modification du tableau des effectifs

- Création d'un poste d'agent volant pour les crèches (catégorie C)

Pour les besoins du service « crèches » et afin de pallier aux remplacements pour congés divers sur les trois structures accueillant des enfants, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à temps plein. Cet agent sera un agent volant et sera donc amené à se rendre sur les trois sites de la structure.
En effet, il apparaît aujourd'hui indispensable d'avoir ce type de poste sur nos structures afin d'assurer la qualité et la continuité du service assuré par les crèches.

- Création d'un poste de rédacteur pour le service Ressources Humaines et Juridique (catégorie B)

Vu l'évolution des compétences de la collectivité depuis sa création en 2017 et de ce fait l'augmentation du personnel (57 ETP en 2017 – 117 en 2023) et des diverses tâches administratives, il devient nécessaire de créer un poste de rédacteur à temps plein. Cet agent sera affecté au service ressources humaines et au service juridique.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité :

- **VALIDE :**
  - La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps plein à compter du 01.05.2023,
  - La création d'un poste de rédacteur à temps plein à compter du 01.05.2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants

28- Modification du tableau des effectifs

	Votants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention	Nppv	Non Votants
Membres	78	19	97	71	2	5	0	0
Voix	78	18	96	71	2	5	0	0

Horodatage du vote : 12/04/2023 20:08

Majorité simple des voix exprimées

La délibération est ADOPTÉE.

Pour

Guy AUGER (1), Marie-France BEAUCAMP (1), Eric BERANGER (1), Jean-François BLOC (1), Victor BOUCHER (1), Françoise BOUDIN (1), Olivier BUREAUX (1), Thérèse CALAIS (1), Pascal CAPRON (1), Pascal CARPENTIER (1), David CHANDELIER (1), Christian CLET (1), Sabrina COLE (1), Jean-Luc CORNIERE (1), Chantal COTTEREAU (1), Blandine DAS (1), Williams DELARUE (1), Etienne DELARUE (1), Myriam DELAUNAY (1), Alain DEPREAUX (1), Sophie DORE (1), Emmanuel DUBOSC (1), Fabrice DUBUS (1), Jean-François DUCLOS (1), Henri DUPUIS (1), Sébastien DURAME (1), Denis FAUVEL (1), Charline FRANCOIS (1), Patrice GILLE (1), Philippe GOSSE (1), Stephane GRINDEL (1), Vincent GRIZARD (1), Albert HATCHUEL (1), René HAVARD (1), Franck HERICHER (1), Monique HOUSSAYE (1), Frédéric JOBIT (1), Jacques LAGNEL (1), Dominique LAPLACE (1), Sylvain LASNON (1), Isabelle LEBLANC (1), Didier LEDRAIT (1), Philippe LEFEBVRE (1), Séverine LEMOINE (1), Eric LEROND (1), Christophe LEROY (1), Norbert LETELLIER (1), Marie-Christine LEVAVASSEUR (1), Claudine MALVAULT (1), Stéphane MASSE (1), Joseph MAUSSION (1), Aline MOREL (1), Malvina NEVEU (1), Ludovic NOYEAU (1), Bernard PADE (1), Gilles PAUMIER (1), Marc PETIT (1), Denis QUESNAY (1), Marinette RAILLOT (1), Alain RATIEVILLE (1), Vincent RENOUX (1), François ROGER (1), Hervé ROLLAND (1), Laurent SERVAIS-PICORD (1), Christian SURONNE (1), Jean-Marie TABESSE (1), Laurette TROCHE (1), Pascal VALLEE (1), Michel VANDERPLAETSEN (1), Robert VEGAS (1), Agnès VICENTINI (1).

Contre

Caroline DUPUY (1), Olivier HALBOURG (1).

Abstention

Josette AVENEL (1), Jean- Christophe DALLE (1), Guy LE VERDIER (1), Nicolas LEFORESTIER (1), Edouard LEFORESTIER (1).

N'ont pas pris part au vote

Non Votants

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

Réunions de Vice-Présidents	Réunions Bureau	Conseils Communautaires
Jeudi 04 mai à 16h00		Jeudi 11 mai à 18h00
Jeudi 1er juin à 16h00	Mercredi 07 juin à 18h00	Lundi 19 juin à 18h00

Le mardi 09 mai 2023 à 17h : Inauguration de la salle multisport de Sainte Foy.

Le vendredi 12 mai 2023 après-midi : Visite du programme PACCO : STEP de Longueil, nouvel équipement touristique de Quiberville, programme des bassins versants.

La séance est levée à 20h13.

La secrétaire de séance,
Sabrina COLE

Le Président,
Olivier BUREAUX

Annexe 1

Servitude réseau EU/EV
Parcelles en accession
Habitat à destination des seniors
Logements locatifs sociaux
Projet de Maison de Santé
Servitude GAZ
Habitat collectif intermédiaire
PRAIRIE HUMIDE
<= NOUE A REDENT 01 =>
<= NOUE A REDENT 02 =>
PROFIL en LONG FF
COUPE AA
COUPE BB
COUPE CC
COUPE DD
Route départementale n°270 de Grachet-Saint-Simon à Bacqueville-en-Caux
R.D. n°270 de Grachet
LEGENDE VOIRIE
LEGENDE VEGETATION
MAITRE D'OUVRAGE
Communauté de Communes Terroir de Caux
OPERATION
Création d'un lotissement à vocation d'habitat et d'équipements au lieu-dit La Croix-Mangea-Là à Bacqueville-en-Caux
PA4 : Plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions
EN ACT Architecture

Annexe 2

5
4
1
3
2
7.93
12.46
Zone non constructible
Recul de 15m par rapport à
l'alignement d'arbres

Annexe 3

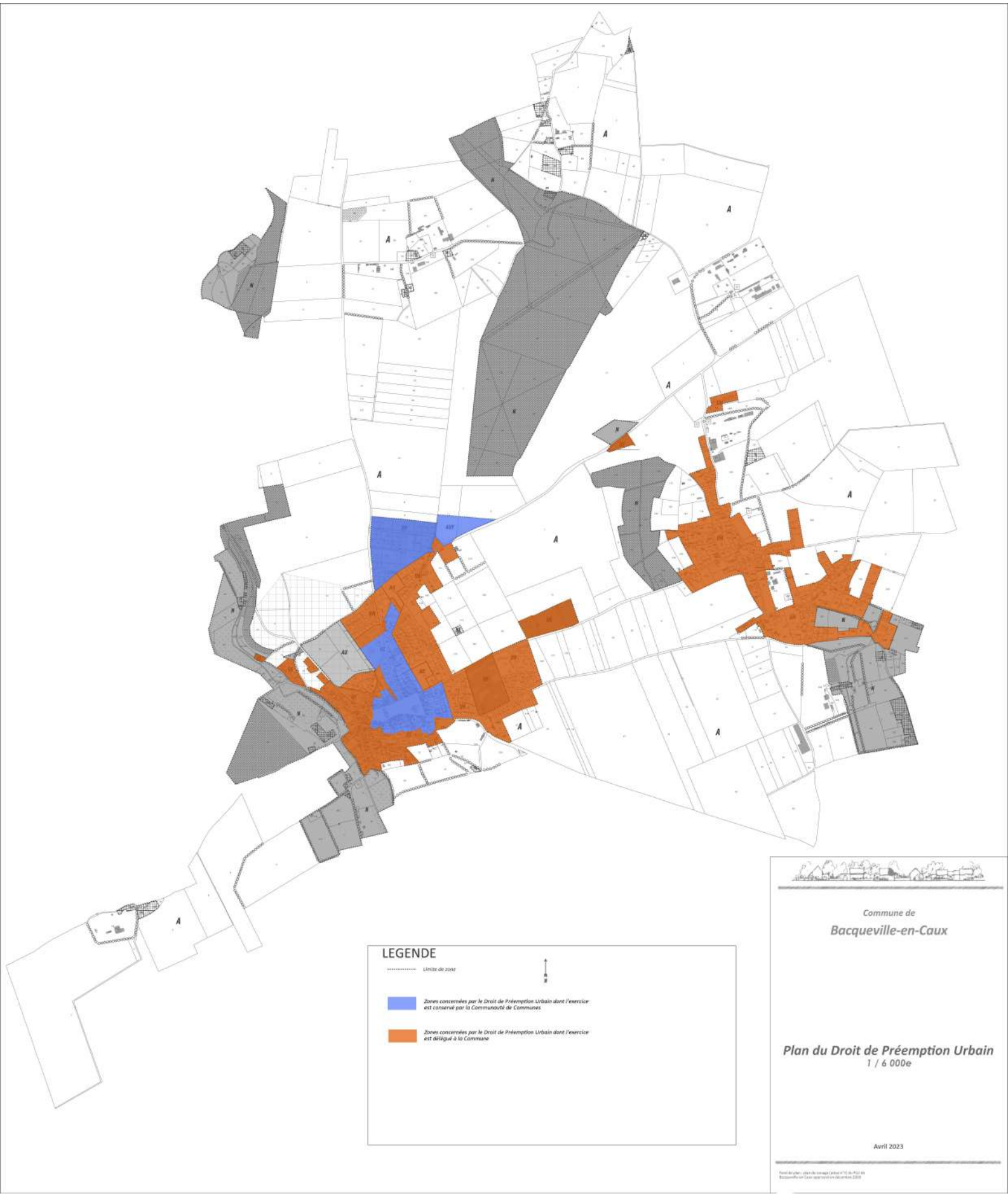
LEGENDE
Limite de zone
N
Zones concernées par le Droit de Préemption Urbain dont l'exercice est conservé par la Communauté de Communes
Zones concernées par le Droit de Préemption Urbain dont l'exercice est délégué à la Commune
Commune de
Bacqueville-en-Caux
Plan du Droit de Préemption Urbain
1 / 6 000e
Avril 2023

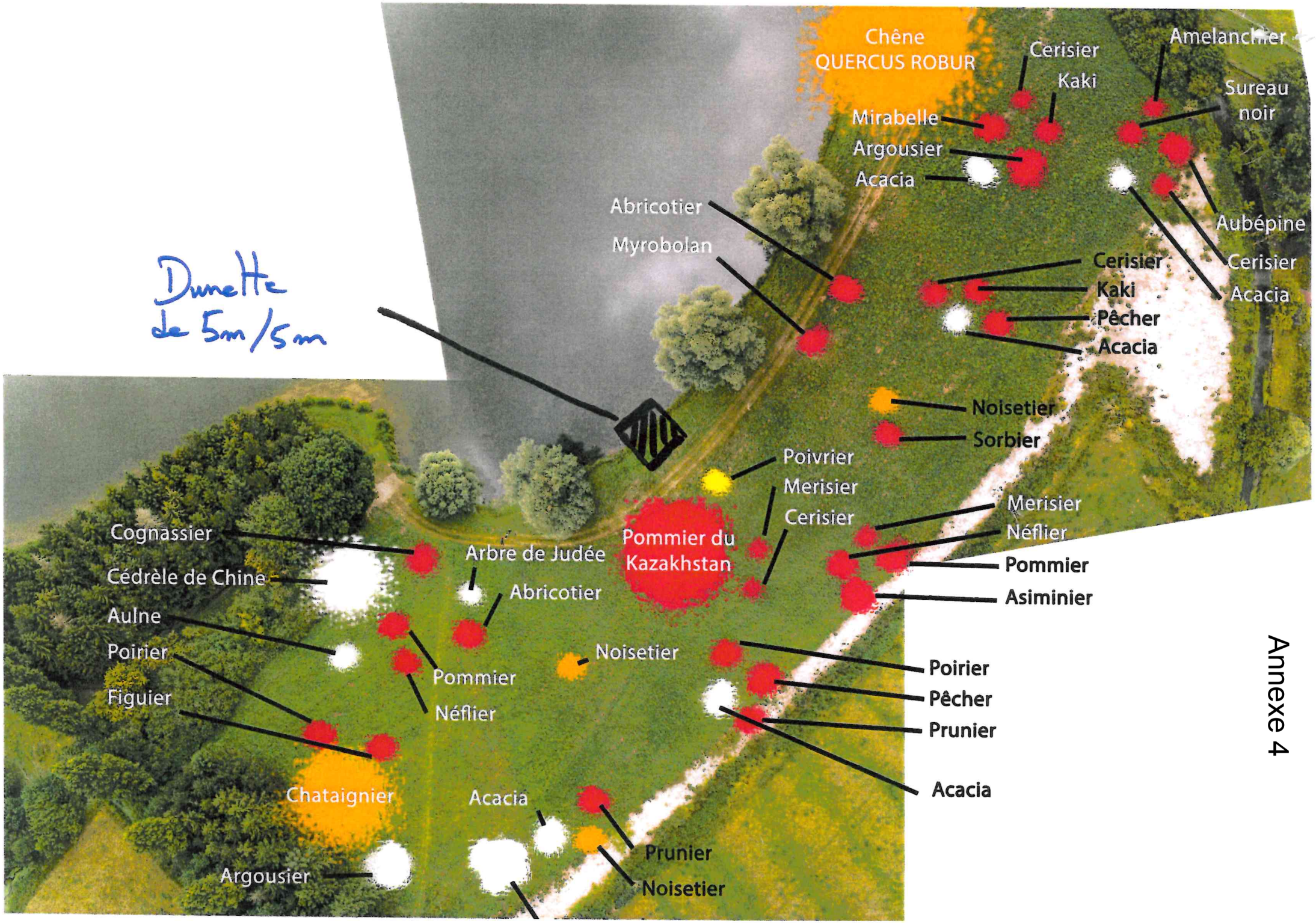
Chêne
QUERCUS ROBUR
Cerisier
Kaki
Amelanchier
Sureau noir
Mirabelle
Argousier
Acacia
Aubépine
Cerisier
Acacia
Abricotier
Myrobolan
Cerisier
Kaki
Pêcher
Acacia
Noisetier
Sorbier
Poivrier
Merisier
Cerisier
Merisier
Néflier
Pommier
Asiminier
Pommier du Kazakhstan
Arbre de Judée
Abricotier
Cognassier
Cédrèle de Chine
Aulne
Poirier
Figuier
Noisetier
Pommier
Néflier
Poirier
Pêcher
Prunier
Acacia
Chataignier
Acacia
Prunier
Noisetier
Argousier
Dunette de 5m/5m

Annexe 4

Annexe 5

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Terroir de Caux dont le siège est situé 11 route de Dieppe 76730 BACQUEVILLE-EN-CAUX, représentée par M. Olivier BUREAUX en qualité de Président.

Ci-après dénommée « **La Communauté de communes Terroir de Caux** »

Et

L'Office de Tourisme Dieppe Normandie dont le siège est situé Pont Jehan Ango, Quai du Carénage, CS 3049 76202 DIEPPE, représenté par M. Ludovic CARDONA-GIL en qualité de Directeur.

Ci-après dénommé « **L'Office de Tourisme Dieppe Normandie** »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans la continuité de partenariat de l'animation « A la découverte des églises de nos villages » à l'échelle des Offices de Tourisme Dieppe Normandie et de Terroir de Caux, il a été décidé de proposer une nouveauté via un jeu d'enquête pour 2023, avec pour objectif de valoriser le patrimoine local et les communes par le jeu.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre par les parties, de l'opération d'animation et de promotion menée autour des villages, pour l'année 2023.

La Communauté de communes Terroir de Caux via l'Office de Tourisme Terroir de Caux a la qualité de coordonnateur de l'action.

Article 2 – Durée et date de prise d'effet

La présente convention est conclue pour la durée de réalisation de l'opération citée en objet soit pour les trois dates fixées pour la mise en place du jeu, 10 juin, 11 août et 28 octobre 2023 inclus sans possibilité de reconduction tacite ou expresse.

Elle prend effet à compter de sa notification à l'ensemble des parties et prend fin dès la clôture des opérations de financement prévues à l'article 5 de la présente convention.

Article 3 - Lieu d'exécution

La présente convention est exécutée aux dates, horaires et lieux suivants :

- Samedi 10 juin 2023 à 15h, à Saint-Martin-le-Gaillard (76880)
- Vendredi 11 août 2023, à 17h, à Auffay (76720)
- Samedi 28 Octobre 2023, à 15h, à Dieppe (76200)

Article 4 – Engagements des parties

L'Office de Tourisme Terroir de Caux, en qualité de coordonnateur de l'action, s'engage à :

- Signer le contrat et valider les trois jeux proposés avec la compagnie Cinethéact.
- Solliciter toutes les subventions auxquelles le présent partenariat est éligible auprès des instances publiques ou privées
- Signer et organiser le partenariat avec la Coordination Handicap Normandie et toute autre institution intégrant le projet
- Mettre en place la réservation et l'encaissement de l'animation proposée sur son territoire, sur son site internet et au guichet
- Récupérer les supports de promotion auprès de l'Office de Tourisme de Dieppe Normandie pour sa propre communication
- Transmettre, dans les délais impartis, les éléments nécessaires pour la réalisation des outils de communication (affiches, campagne digitale)
- Réaliser et transmettre à l'ensemble des parties un bilan statistique de fréquentation des animations et un bilan financier

L'Office de Tourisme Dieppe-Normandie s'engage à :

- Valider auprès de leurs instances décisionnaires la désignation de l'Office de Tourisme Terroir de Caux comme coordonnateur de l'action
- Autoriser le coordonnateur de l'action à solliciter toutes les subventions auxquelles le présent partenariat est éligible et à établir les conventions de partenariat avec les partenaires pour la menée du projet
- Réaliser et imprimer des outils de communication pour l'ensemble de l'opération, soit les 3 dates citées à l'article 3 (affiches et campagne digitale) en apposant les logos des parties et des financeurs sur chaque support
- Organiser sa billetterie sur ses dates de jeu
- Réaliser et transmettre à l'ensemble des parties un bilan statistique de fréquentation des animations

Article 5 – Conditions financières

La présente convention est conclue à titre onéreux.

Article 5.1 Dépenses d'animation et de partenariat

Le montant prévisionnel des dépenses d'animation et de partenariat s'élève à 9 500,00€ TTC pour cette programmation, réparti comme suit entre les partenaires.

	Animation	Partenariat CHN	Traducteur en LSF	TOTAL TTC
Dieppe Normandie Tourisme	5 333,34 €	333,33 €	333,33 €	6 000,00 €
Terroir de Caux	2 666,66 €	166,67 €	166,67 €	3 000,00 €
TOTAL	8 000,00	500,00	500,00	9 000 ,00 €

Ces dépenses seront réglées par l'Office de Tourisme Terroir de Caux

- La programmation comprend la réalisation et la conception de 3 jeux à raison d'un jeu par date, et par territoire ainsi que le repérage avec les scénaristes sur chaque site, l'écriture et validation du synopsis, les costumes et accessoires des 6 à 7 comédienne(s)
- Les coûts liés au partenariat avec la Coordination Handicap de Normandie représentent la diffusion de l'évènement auprès du réseau de la CHN, le défraiement pour le kilométrage et les frais de déplacement, le repas (lorsqu'il s'agit d'un déplacement à la journée) et le conseil/l'accompagnement sur le projet.
- Le traducteur en langue des signes

En cas de dépassement des coûts liés à des évènements non prévus à la date de conclusion de la présente convention, ceux-ci seront constatés par voie d'avenant.

Article 5.2 Dépenses de communication

Le montant prévisionnel des dépenses de communication s'élève à 565,00 €TTC pour l'impression de 50 affiches, le financement d'une campagne digitale et le financement de la réalisation de l'illustration.

Ces dépenses seront réglées par l'Office de Tourisme Dieppe Normandie. La participation financière à la charge de chaque partie sera répartie au prorata des évènements organisés sur chaque territoire et le nombre d'affiches imprimées sera réparti au prorata pour chaque territoire.

	Campagne digitale	Affiches	Illustration	TOTAL
Dieppe Normandie Tourisme 33 affiches	266,67	43,33	66,67€	376,67€
Terroir de Caux 17 affiches	133,33	21,67	33,33 €	188,33€
TOTAL	400 TTC	65 HT	100 TTC	565,00 €

En cas de dépassement des coûts liés à des évènements non prévus à la date de conclusion de la présente convention, ceux-ci seront constatés par voie d'avenant.

Article 5.3 Modalités de paiement

A l'issue de la réalisation complète du projet, du versement de la ou les subventions (Département, DRAC) et de la fourniture d'un mémoire relatif aux dépenses de communication effectuées par l'Office de Tourisme Dieppe Normandie, l'Office de Tourisme Terroir de Caux établira un bilan financier.

Ce dernier présentera les sommes dépensées par chaque partie et permettra d'établir le solde du reste de l'Office de Tourisme de Dieppe.

La participation financière sera demandée par la Communauté de Communes Terroir de Caux, sur présentation d'un compte-rendu d'exécution de l'opération et de la justification des dépenses et des recettes octroyées pour la totalité de cette opération. Le bilan financier sera certifié par le bénéficiaire et visé par le trésorier.

Article 5.4 Modalités de contrôle de l'emploi des fonds

L'Office de Tourisme Terroir de Caux s'engage à permettre le contrôle de l'emploi des fonds par l'Office de Tourisme Dieppe Normandie, ou toute personne habilitée à cet effet, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, lesquels devront être conservés pendant dix ans.

Article 5.5 Modalités de participation financière en cas d'interruption de l'action pour cause extérieure aux parties

En cas d'annulation de l'action pour une cause extérieure aux parties (crise sanitaire, …), la participation financière de chacune des parties se fera en intégralité pour les dépenses d'animation prévues à l'article 5.1 et au prorata de ce qui a été réalisé et selon les mêmes modalités de répartition prévues à l'article 5.2 pour les dépenses de communication.

Article 5.6 Recettes

- Subvention du département

Pour la réalisation de l'opération, une aide financière du département de Seine-Maritime sera sollicitée dans le cadre de l'appel à projet « soutien à l'animation du patrimoine » dont le taux ne peut excéder 50% du budget prévisionnel du projet et ne peut dépasser 4 000 €.

Dans l'hypothèse où une subvention départementale serait accordée, le solde des dépenses restantes serait partagé entre l'Office de Tourisme de Dieppe Maritime et la Communauté de communes Terroir de Caux selon la clé de répartition prévue à l'article 5.1 (soit Office de Tourisme de Dieppe Maritime 66.66% et Communauté de communes Terroir de Caux 33.33%)

- Subvention DRAC

Le dossier de présentation du projet jeu d'enquêtes sera également transmis à la DRAC pour solliciter une aide financière complémentaire.

- Recettes issues des représentations

Chaque partie encaissera et conservera les recettes des représentations organisées sur son territoire respectif.

Article 6 – Evaluation du partenariat

Un bilan global sera effectué conjointement par les parties dans un délai de 3 mois suivant la fin de l'opération.

Article 7 – Assurances

Chacune des parties déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à l'activité prévue.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant défini d'un commun accord entre les parties et signé par elles.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, l'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le **Tribunal Administratif de Rouen**.

Fait à **Bacqueville en caux**, le 2023 en **2 EXEMPLAIRES**

Pour la Communauté de communes
Terroir de Caux,
Le Président
Olivier BUREAUX

Pour l'Office de Tourisme
Dieppe Normandie Tourisme,
Le Directeur
Ludovic CARDONA GIL

Annexe 6

Commission Consultative Paritaire de l'Energie du 15 décembre 2022

Projet de feuille de route de coopération sur 6 ans EPCI/SDE76

Une feuille de route sur 6 ans : 4 axes, 16 actions concrètes

Accompagner les EPCI dans le développement des énergies renouvelables

- Un **cadastre solaire photovoltaïque** pour tous les citoyens, les entreprises, les collectivités du territoire, disponible **à partir du 15 décembre 2022** (l'animation serait portée par l'EPCI)
- **Un service « clé en main »** de financement, d'exploitation et d'installation de **panneaux solaires** en revente totale sur les bâtiments propriétés de l'EPCI, élargi à l'**autoconsommation** à partir de 2023 (maximum 1 bâtiment par EPCI) *
- **Des études opportunités bois énergie** réalisées par le SDE76 sur les bâtiments propriétés de l'EPCI et la **possibilité de bénéficier du fonds chaleur** (représentant environ 30 % de l'investissement) dans le cadre d'un contrat avec l'ADEME à partir de 2023 *
- Un accompagnement sur le sujet de la méthanisation et **des subventions pour les études d'acceptabilité sociale** dès 2023
- La participation à la déclinaison territoriale du **plan hydrogène** réalisé par la Région
- **Un investissement du SDE76** dans les projets d'EnR du territoire

Développer l'ensemble des mobilités bas carbone

- Une collaboration de l'EPCI au Schéma Directeur IRVE et une proposition du SDE76 d'installation, d'exploitation/maintenance **dans les bornes recharges électriques sur les parkings propriétés des EPCI ***
- Un accompagnement dès 2023 dans **l'optimisation des flottes de véhicules de l'EPCI** réalisé par les services du SDE76 ou par un bureau d'études externe
- Un investissement du SDE76 dans les s**tations multiénergies BioGNV, Hydrogène et électrique** sur le territoire
- Un accompagnement financier (30 % du montant de l'étude plafonné) et technique dès 2023 dans la réalisation des **Plans De Mobilité Simplifiés** en complément de la Région et dans la mise en place d'une expérimentation sur l'autopartage *****

Accompagner la rénovation énergétique

- Un accompagnement sur le sujet de la **rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux** réalisé par le service Efficacité Energétique du SDE76, *
- L'accompagnement financier des espaces France Rénov' mis en place en 2024, **notamment pour permettre aux habitants de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de solaire photovoltaïque** (estimé à 7 k€/ an par territoire)
- La réalisation dès 2023 d'un **état des lieux de l'éclairage public** pour un montant d'études estimé à 378 k€ (uniquement sur les communes adhérentes)

Renforcer la dynamique des PCAET

- Un accompagnement financier et technique dans la réalisation d'un **Schéma Directeur Energie et dans le financement des postes de Chargés de Mission PCAET** (estimé à 25 k € pour 3 ans par territoire)
- La mise en place d'une veille sur les appels à projets au bénéfice des territoires dans le domaine de la transition énergétique et du **Réseau Rural Energie de la Seine-Maritime** animé avec le DDTM et le Département
- La **mutualisation de projets** entre plusieurs territoires liés à la transition énergétique et la mise en place d'un plan de communication sur les sujets de la transition énergétique (par exemple, organisation du Seine-Maritime Energie Tour)

S'engager dans la feuille de route c'est bénéficier de 6 millions d'euros d'investissement sur 6 ans, 2 millions de fonctionnement et de l'expertise du SDE76. 3 millions de recettes sont attendues, soit une dépense nette de 5 millions d'euros sur 6 ans ou 830 k€ par an. Un premier ratio de cotisation de 50/50 sera proposé.

*** La déclinaison entre les communes adhérentes et non-adhérentes devra faire l'objet d'un arbitrage.**

Annexe 7

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027
MAQUETTE FINANCIERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Calendrier	Coût total HT	Région			Département			Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO	
					Montant	Taux	DC/ FRADT	Montant	Taux	DC/ FDADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Promouvoir un territoire rural vivant et solidaire qui répond aux besoins de sa population																
1	Communauté de Communes Terroir de Caux	Construction d'un centre aquatique communautaire à Val-de-Sâane	Avril 2022 - Mai 2024	11 509 566 €	2 071 722 €	18%	FRADT	1 200 000 €	10%	DC	2 301 913 €	20%	1 500 000 €	13%	4 435 931 €	39%
2	Communauté de Communes Terroir de Caux	Extension de la Maison de santé pluridisciplinaire Médiscie à Saint-Crespin	Novembre 2022 - Février 2024	1 298 490 €	100 000 €	8%	DC	250 000 €	19%	FDADT	259 698 €	20%	259 698 €	20%	429 094 €	33%
3	Communauté de Communes Terroir de Caux	Construction d'un hôtel communautaire à Val-de-Scie	Janvier 2021 - Mars 2025	7 227 957 €				180 000 €	2%	DC	2 168 387 €	30%		0%	4 879 570 €	68%
4	Commune de Saane Saint Just	Extension Équipement sportif à Saane Saint-Just	Mars 2023 - Septembre 2023	257 182 €	64 295 €	25%	FRADT	77 154 €	30%	DC	64 295 €	25%		0%	51 437 €	20%
5	Commune de Luneray	Construction d'un club house et de courts de tennis	Décembre 2022 - Juillet 2024	1 248 600 €				180 000 €	14%	DC			130 000 €	10%	938 600 €	75%
Aménager durablement le territoire tout en favorisant l'économie, l'habitat et le tourisme																
6	Communauté de Communes Terroir de Caux	Soutien au commerce de proximité	Janvier 2023 - Décembre 2026	1 000 000 €	200 000 €	20%	FRADT						50 000 €	5%	750 000 €	75%
7	Commune de Quiberville-sur-mer	Construction d'un équipement touristique de plein-air à Quiberville-sur-Mer	Janvier 2019 - Avril 2023	8 643 454 €	691 476 €	8%	FRADT	691 476 €	8%	FDADT		0%	5 963 983 €	69%	1 296 518 €	15%
TOTAUX				**31 185 249 €**	**3 127 494 €**	10%		**2 578 630 €**	8%		**4 794 294 €**	15%	**7 903 681 €**	25%	**12 781 150 €**	41%

TOTAL REGION	**3 127 494 €**	**10,03%**
TOTAL DROIT COMMUN	**100 000 €**	**0,32%**
TOTAL FRADT	**3 027 494 €**	**9,71%**

TOTAL DEPARTEMENT	**2 578 630 €**	**8,27%**
TOTAL DROIT COMMUN	**1 637 154 €**	**5,25%**
TOTAL FDADT	**941 476 €**	**3,02%**